

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2497**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Réaménagement de la place du Bourg - Marché n° 1 : voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2497**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Réaménagement de la place du Bourg - Marché n° 1 : voirie réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de VRD (voirie réseaux divers) pour le réaménagement de la place du Bourg sur la commune de Tassin la Demi Lune.

Par délibération n° 2001-0418 du conseil de Communauté du 21 décembre 2001, cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et réinscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Par délibérations n° 2005-2462 du 14 février 2005 pour les études et n° 2010-1831 du 29 novembre 2010 pour les travaux, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 1 105 000 € TTC.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et, dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 mai 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Eurovia Lyon/De Filippis pour un montant de 323 017,80 € HT, soit 386 329,29 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux pour le réaménagement de la place du Bourg à Tassin la Demi Lune - marché n° 1 : VRD, ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Eurovia Lyon/De Filippis pour un montant de 323 017,80 € HT, soit 386 329,29 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1174, les 14 février 2005 et 29 novembre 2010, pour la somme de 1 105 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.